



---

**Rapport de la commission ad'hoc concernant  
Le préavis N° 2019-14  
relatif à la rénovation de la place de jeux du terrain de football**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc, composée de Mesdames Joëlle Cossetto Chapuis et Céline Moret ainsi que de Monsieur Raphaël Dewarrat s'est réunie le mardi 12 novembre 2019 à la Maison de commune de Bottens afin de statuer sur le préavis cité en titre. A cette occasion, elle s'est entretenue avec la municipale Madame Patricia Riva., qui a répondu avec clarté à toutes les questions de la commission.

Le présent préavis fait suite à la volonté de la municipalité de remplacer une partie des engins sur la place de jeux située près du terrain de football pour des raisons notamment de sécurité, car ceux-ci ne répondent plus aux normes BPA (Bureau de prévention des accidents). Il s'agit de changer la balançoire actuelle par une autre balançoire nid d'oiseau, un arbre à grimper remplacera la structure bois, enfin la balançoire à bascule disparaît. Il est prévu d'effectuer ces travaux courant du printemps 2020. A noter que ce préavis a été avancé, de ce fait, uniquement un seul devis nous a été présenté pour ce qui est des travaux de terrassement. Pour le remplacement des engins, deux entreprises spécialisées dans ce genre de travaux ont fourni un devis.

Un plan indiquant l'emplacement des nouveaux jeux nous a été remis. Ceux-ci ont été disposés de façon à garantir la meilleure sécurité, soit le moins proche possible de l'entrée sur la place. De plus, ils ne remettent pas en question le positionnement de la table en bois ainsi que du terrain de pétanque. Les jeux ont été choisis avant tout pour la sécurité qu'ils offrent mais également pour que les enfants puissent mieux jouer entre eux, et aussi afin d'être plus modernes notamment pour les élèves en âge scolaire et enfin pour une question de place à disposition.

La Commission s'est penchée sur le coût de cette opération. Concernant les jeux, deux entreprises ont été sollicitées, une a transmis une offre bien plus élevée que celle qui serait choisie. Cette dernière est déjà celle qui a fourni les nouveaux jeux au lieu-dit « P'tit parc » (parcelle 48), elle est spécialisée dans ce genre de prestations et respecte les normes BPA. Concernant l'entreprise de terrassement, il s'agit d'une entreprise bien connue dans la région et qui avait également participé aux récents travaux du « P'tit parc ». Par ailleurs, lors de ces travaux, une deuxième offre avait été reçue, mais n'avait pas été retenue, car elle était plus élevée. A noter que nous avons pu comparer l'offre qui avait été retenue à l'époque pour le terrassement du « P'tit parc » avec celle indiquée dans le préavis, nous estimons que le rapport travaux exécutés/coûts paraît cohérent.

### **Conclusion**

Dès lors que la municipale Mme Patricia Riva demandera une seconde offre pour les travaux de terrassement par acquis de conscience, la commission ad hoc est favorable à la rénovation de la place de jeux du terrain de football, principalement pour des raisons de sécurité et de vétusté. Elle vous propose donc, à l'unanimité, d'accepter le préavis n° 2019-14 tel que présenté, soit :



1. **D'approuver** la rénovation de la place de jeux du terrain de football tel que décrit ;
2. **D'engager** une dépense d'investissement de CHF 25'000.— ;
3. **De financer** tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire, ce aux meilleures conditions du moment.
4. D'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum par le compte de fonctionnement 3100.331, la première fois l'année qui suit l'achèvement des travaux.

Bottens, le 19.11.2019

Cossetto Chapuis Joëlle

Moret Céline

Dewarrat Raphaël